

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 23 janvier 2009 portant désignation des  
membres de la Commission de l'enseignement à domicile et  
de son secrétariat**

**A.Gt. 20-09-2024**

**M.B. 30-09-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement  
secondaire, article 1.7.1-13 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19  
décembre 2008 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission de  
l'enseignement à domicile et les modèles de déclaration d'inscription à  
l'enseignement à domicile ou dans certains établissements scolaires, les  
articles 2, 3 et 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier  
2009 portant désignation des membres de la Commission de l'enseignement à  
domicile et de son secrétariat, tel que modifié ;

Vu la proposition de l'Inspecteur général du Service de l'Inspection de  
l'Enseignement du continuum pédagogique ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la  
Communauté française du 23 janvier 2009 portant désignation des membres  
de la Commission de l'enseignement à domicile et de son secrétariat, Mme  
Jocelyne MARECHAL est remplacée par M. Laurent HANNECART.

**Article 2.** - A l'article 2, 1<sup>o</sup>, du même arrêté, M. Jean-Luc CORNIA est  
remplacé par Mme Nathalie BOUILLOT.

**Article 3.** - La Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses  
attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 20 septembre 2024.

Bruxelles, le 20 septembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,  
de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

**E. DEGRYSE**

La Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de  
Promotion sociale,  
V. GLATIGNY